



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 17 décembre 2015

DÉLIBÉRATION

N° 179 - 17.12.2015

En exercice...26
Présents.....23
Votants.....25
Abstention.....0

**SERVICES TECHNIQUES
26. GESTION DES DECHETS**

**Révision du prix de dépôts des professionnels dans les
déchèteries**

L'AN DEUX MILLE QUINZE,
Le 17 décembre,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 11 décembre 2015, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Île de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : M. Jean-Louis OLIVIER, Mme Ghislaine DOEUFF,
Le Bois-Plage : M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO,
La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON, Mme Béatrice TURBE,
La Flotte : M. Léon GENDRE, Mme Isabelle MASON-TIVENIN, M. Jean-Paul HERAUDEAU,
Loix : M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,
Les Portes en Ré : M. Michel OGER,
Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, Mme Marie-Noëlle BINET, M. Didier BOUYER,
St. Clément des Baleines M. Gilles DUVAL, M. Jean-Jacques BLANC,
Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON, M. Yann MAÎTRE, M. Francis VILLEDIEU,
St. Martin de Ré : M. Patrice DECHELETTE, Mme ZELY-TORDJMANN, M. Henry-Paul JAFFARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

M. Gérard JUIN, M. Michel AUCLAIR (donne pouvoir à M. Michel OGER), Mme Isabelle RONTE (donne pouvoir à Mme Gisèle VERGNON).

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul HERAUDEAU.

* * * * *

AR PREFECTURE

017-241700459-20151217-D2015179-DE
Reçu le 18/12/2015



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 17 décembre 2015

DÉLIBÉRATION

N° 179 - 17.12.2015

En exercice...26
Présents.....23
Votants.....25
Abstention.....0

SERVICES TECHNIQUES 26. GESTION DES DECHETS

Révision du prix de dépôts des professionnels dans les déchèteries

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-9,

Vu la loi n°75-633 du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets ménagers et à la récupération des matériaux, modifiée par la loi n°92-646 du 13 juillet 1992 relative à l'élimination des déchets ainsi qu'aux installations classées pour la protection de l'environnement,

Vu le Budget Primitif 2015 voté par le Conseil Communautaire en date du 9 avril 2015,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, et notamment le 1^{er} alinéa du 1^{er} groupe de l'article 5.2 relatif à l'élimination et la valorisation des déchets des ménages et des déchets assimilés,

Vu l'arrêté préfectoral du 4 juin 2015 relatif aux statuts du Syndicat Mixte CYCLAD,

Vu les statuts du Syndicat Mixte CYCLAD, et plus particulièrement l'alinéa relatif à la valorisation et au traitement des déchets ménagers et assimilés, de l'article 6-1,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°15 du 27 mars 2003 fixant les prix des dépôts des professionnels en déchèterie,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°101 du 25 septembre 2014 révisant les prix des dépôts des professionnels en déchèterie pour l'année 2015,

Vu la convention de partenariat avec la Chambre Inter consulaire, la Confédération Artisanale des Petites Entreprises du Bâtiment, la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics, l'Union Départementale des Entreprises Vertes Indépendantes de la Charente Maritime, signée le 29 octobre 2003,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 7 décembre 2015,

Vu l'avis favorable du Comité Technique « déchets » du 8 décembre 2015,

Vu l'avis favorable de la Commission déchets du 15 décembre 2015,

Considérant les prix appliqués en 2014 :

- Déchets inertes triés : 48,00 € HT/ tonne
- Cartons : gratuit
- Ferrailles : gratuit
- Encombrants et déchets tout venant non triés 187,00 € HT/ tonne
- Bois : 94,00 € HT/ tonne

- Branches : 91,00 € HT/ tonne
- Déchets verts : 77,00 € HT/ tonne

Déchets dangereux spécifiques hors périmètre ECODDS : 746,00 € HT/ tonne

017-241700459-04181217-02415179-DE
Reçu le 18/12/2015

Considérant le marché de collecte des déchets ménagers et assimilés, gestion des déchèteries et du centre de transfert notifié le 14 octobre 2014 à la Société COVED, et plus particulièrement les coûts de gestion des déchèteries et de transport vers les centres de traitement,

Considérant l'actualisation des prix du marchés de collecte des déchets ménagers et assimilés, gestion des déchèteries et du centre de transfert vers les sites de traitement, des coûts de transport de CYCLAD ainsi que des marchés d'élimination et de traitement des déchets de CYCLAD, il convient de réajuster le prix des dépôts,

Considérant l'inscription des crédits correspondants au Budget Primitif 2015,

Considérant les réunions du Comité technique « Déchets » en date du 8 décembre 2015 à 10H00 et de la Commission « Déchets – Bâtiments » du 15 décembre 2015,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **de valider les nouveaux tarifs de dépôt en déchèterie, ainsi réactualisés :**
 - **déchets inertes triés : 49,00 € HT/tonne,**
 - **cartons : gratuit,**
 - **ferrailles : gratuit,**
 - **déchets verts : 79,00 € HT/tonne,**
 - **encombrants/tout venant : 193,00 €/tonne,**
 - **bois et souches : 97,00 €/tonne,**
 - **DMS : 768,00 €/tonne.**
- **d'autoriser l'application des nouveaux tarifs des déchets des professionnels en déchèterie, à compter du 1^{er} janvier 2016.**

Affichée le : **18 décembre 2015**

Le Président

Compte sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

017-241700459-20151217-D2015179-DE
Reçu le 18/12/2015